

Péto-Canada

accordés automatiquement pour la moitié des terrains prospectés.

Nous avons donc constaté qu'en 1973, les terrains sis au nord du 60° parallèle cédés à bail aux sociétés pétrolières, représentaient 920 millions d'acres ou 320,000 milles carrés. Le gouvernement fédéral étudie ce régime de location à bail, mais de l'avis de tous, tout jusqu'ici les porte à croire que cette révision ne s'appliquera pas aux terrains déjà cédés à bail ou pour lesquels on a accordé un permis de prospection. Donc, les arrangements existants en ce qui a trait aux redevances s'appliqueront à 80 p. 100 des terrains ou à 920 millions d'acres de terrains riches en pétrole et en gaz dans l'Arctique.

J'ai déjà expliqué que la société nationale des pétroles n'aura aucune chance de trouver du pétrole au sud du 60° parallèle parce que les autres compagnies ont déjà tout prospecté et qu'elles ont acheté tous les terrains prometteurs. Nous savons qu'au nord du 60° parallèle, 80 p. 100 des terrains sont déjà accaparés par des sociétés privées qui y font de la prospection grâce à des permis ou à des baux. Le gouvernement s'est déjà associé avec les 19 sociétés privées qui constituent la Panarctic, il est vrai, mais en 1974, la Panarctic ne possédait pas plus de 60 millions d'acres et le gouvernement n'a pas dit que la société nationale des pétroles achèterait la Panarctic, ce qui serait un grand pas en avant. Le financement d'immobilisation de la société nationale des pétroles se limite à 500 millions de dollars en actions ordinaires et elle ne peut emprunter que 1 million de dollars. Le ministre des Finances (M. Turner) a déjà annoncé certaines restrictions et nous ne savons pas dans quelle mesure elles viseront peut-être la société.

Le ministre dit que Pétro-Canada peut se lancer dans des entreprises en commun. Il est probable que cette association se fera avec les petites sociétés indépendantes installées à la périphérie de la zone pétrolifère cédée à bail, sociétés dont les terrains n'offrent pas le potentiel pétrolifère et gazifère le plus intéressant. Ce que je veux dire, c'est que la société des pétroles telle qu'on l'envisage présentement représente quelque chose de purement symbolique, une tentative de convaincre les Canadiens, lesquels se préoccupent à bon droit du fait que 90 p. 100 de notre pétrole est la propriété d'étrangers, que le gouvernement fait quelque chose de positif en vue d'en reprendre le contrôle, en assurant que l'offre et les prix seront garantis pour l'avenir.

En réalité, l'action de la société sera tellement limitée qu'elle en sera inefficace. Il existe un moyen de la rendre efficace. Il s'agit pour le gouvernement de se servir de la société nationale des pétroles pour prendre le contrôle de la plus grande compagnie à propriété étrangère au pays, savoir Imperial Oil. Cela ne nous donnerait non seulement l'accès d'un seul coup aux leviers de commande de l'industrie pétrolière, en nous permettant de constater à quel point ces compagnies pétrolières ont trafiqué leur comptabilité aux dépens des contribuables canadiens, mais cela établirait également un précédent pour les autres compagnies du pays. En étant propriétaire de la plus grande compagnie pétrolière, le gouvernement serait en mesure de fixer les prix.

Une voix: C'est ce qu'il fait de toute façon.

M. Symes: Si l'on décidait, par exemple, que l'essence devrait se vendre 70¢ le gallon au Canada, Gulf et les autres compagnies devraient alors emboîter le pas parce qu'elles ne pourraient pas exiger pour l'essence un prix supérieur à celui de la plus grande compagnie. Pétro-Canada pourrait ainsi fixer une ligne de conduite, ce qui

[M. Symes.]

serait un excellent début, mais un début seulement aux yeux du NDP. Si nous voulons réellement avoir une économie qui suffise aux besoins des Canadiens et protège les ressources canadiennes, l'objectif ultime doit être la propriété totale de ces ressources vitales. Des sondages d'opinion récents ont démontré que les Canadiens en arrivent eux-mêmes à cette opinion. Ils ne se contentent plus de gestes symboliques; ils veulent qu'on prenne des initiatives concrètes et prévoyantes.

En établissant Pétro-Canada, le gouvernement reconnaît tardivement qu'il était dépourvu de politique et qu'il a laissé les choses aller à la dérive à tel point que nous en sommes arrivés à un état de crise en ce qui concerne les approvisionnements et le prix. Au lieu d'agir positivement, le gouvernement a préféré les gestes symboliques et il a créé une société qui fonctionnera à l'intérieur de l'industrie pétrolière qui dépensera de l'argent à chercher de nouveaux gisements sans grande chance d'en trouver, une société qui, à la longue, sera totalement impuissante à réglementer l'industrie pétrolière à l'intérieur de nos frontières. C'est tout de même mieux que rien, bien que ce soit loin de satisfaire les besoins des consommateurs canadiens et de l'industrie canadienne. Je prie instamment le gouvernement de prendre des mesures plus concrètes et de s'emparer de l'une des plus grosses compagnies, et ainsi Pétro-Canada deviendrait un atout d'une grande portée.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de faire remarquer, en discutant le Bill C-8 et en retraçant l'histoire de Pétro-Canada, qu'on avait voulu auparavant présenter le Bill C-32, la Loi sur l'administration du pétrole. Il y a quelques années, le Canada était très satisfait de son programme de prospection pétrolière et de sources énergétiques. Il ne semblait pas y avoir de besoin pressant de développement plus rapide. Les géologues et économistes des compagnies pétrolières ainsi que les géologues indépendants, de même que les universités et centres de recherches, nous laissaient entendre que le Canada avait d'énormes réserves de pétrole et de gaz naturel et n'avait pas à se faire de soucis. La plupart des gisements se trouvaient en Alberta, certains avaient été découverts en Saskatchewan, on avait aussi trouvé du gaz en Colombie-Britannique et dans le delta du Mackenzie et enfin, dans les Îles de l'Arctique. C'est une longue histoire. Pendant de nombreuses années, en dépit d'un forage intensif, on ne trouvait pas de pétrole en Alberta. En fait, l'industrie pétrolière fut subventionnée pendant des années par l'Est du pays. Enfin, la découverte et l'exploitation du grand champ pétrolifère Leduc prouva que l'on avait eu raison d'agir ainsi.

● (1620)

Par la suite, les choses allèrent bon train. On savait que l'Alberta possédait de riches mines de charbon, tout comme la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse, où elles s'étendaient dans les fonds marins. On s'est aussi rendu compte de l'existence de vastes gisements de pétrole sur le plateau continental qui s'étend sur une surface d'au moins 200 milles au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Ces découvertes rendirent les Canadiens assez satisfaits d'eux-mêmes. Toutefois, nous sommes brusquement revenus à la réalité lorsque les États arabes producteurs de pétrole, appelés les pays de l'OPEP, s'allièrent pour mettre l'embargo sur le pétrole destiné aux pays industrialisés du monde occidental et finirent par quadrupler le prix du pétrole. Cela se passait il n'y a pas si longtemps.